

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
E. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la semaine : Prévenir vaut mieux que punir, et pour cela aidons dans notre pays l'œuvre si belle des orphelinats agricoles, encourageons celui qui vient d'être établi dans le canton de Wentworth.—La réplique d'un enfant de chœur.—La question agricole à la Chambre des Communes; discours prononcé par M. Gaganit, député pour le comté de Bagot, à la Chambre des Communes.

Causerie Agricole: Egouttement du sol (Suite).

Sujets divers : L'élevage des volailles sur une grande échelle ne peut être fait que par des cultivateurs ayant une longue expérience sur la tenue d'un poulailler; il est toujours hasardeux de se livrer à une exploitation agricole quelconque, sans en connaître les premiers principes qui doivent nous guider pour arriver au succès.—Plantations d'arbres forestiers et d'ornements: le hêtre; le noyer.—Variétés dans la nourriture à donner aux animaux.

Choses et autres : Instruction agricole dans les campagnes.—Conseils aux cultivateurs: Le jeune cultivateur doit chaque année préparer de nouvelles pièces de terre, et aussi faire quelque nouvelle amélioration; ne pas cultiver un terrain au-dessus de nos forces; le travail et l'économie; bien gouverner sa maison.

Recettes : Brûture d'une main.—Extinction des huiles de pétrole enflammées.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossayo.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le monton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Prévenir vaut mieux que punir.—C'est la maxime chrétienne sur laquelle repose l'établissement des Orphelinats Agricoles. Nous avons des écoles de réformes pour détenir les jeunes délinquants; mais la plupart du temps il est déjà trop tard. Il est difficile et peut-être même impossible de ramener ces pauvres petits malheureux abandonnés dans la bonne voie, lorsque le cœur est gâté dans l'enfance. Comme le dit un poète:

Le cœur de l'homme vierge est un vase profond,
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure
La mer y passerait sans laver la saleté;
Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

C'est pour prévenir ce mal qu'un prêtre zélé, le Révd M. Rousselot, a établi dans le Canton de Wentworth l'Orphelinat Agricole, dans le but de recevoir les enfants abandonnés. Ces orphelinats ont une mission sublime destinée à rendre de grands services à la société. En cela le Canada suit l'exemple de plusieurs autres pays où le catholicisme a imprimé le cachet de ses œuvres.

Au mois de décembre dernier, le R. P. Nugent, chapelain de la prison de Liverpool, donnait à Newcastle, une conférence sur les enfants abandonnés. Nous en empruntons le résumé à la *Semaine Religieuse*.

La position d'aumônier du Révd Père lui a prouvé que presque tous les grands criminels sortent de la classe de ces pauvres enfants abandonnés. Ayant eu l'année dernière à soigner au point de vue moral et religieux, 14,902 prisonniers, il déclare avec douleur que la tentative de vouloir ramener à la vertu et aux bonnes mœurs des criminels adultes est non seulement difficile, mais presque impossible.

La ville de Londres ne compte pas moins 100,000 enfants abandonnés qui errent dans les rues et forment l'élément dans lequel se recrute le personnel des prisons.

A Liverpool 25.000 enfants vivent dans un abandon absolu, n'ayant d'autre domicile que la rue et finissant presque fatalement par le crime.

Il faut en revenir à l'ancien adage : *prévenir vaut mieux que punir*, et pour cela créer et multiplier les refuges pour les enfants abandonnés.

"C'est au nom de Jésus Christ notre Sauveur, a dit le Révd Père en terminant, que je demande de sauver cette jeunesse abandonnée. Il y a dans cette œuvre non seulement un acte de chrétien à remplir, mais avant tout un acte de civilisation, de progrès et d'intérêt personnel bien entendu."

Aidons dans notre pays l'œuvre si belle des Orphelinats agricoles. On empêchera de se perdre une foule d'enfants abandonnés qui seraient exposés à devenir des criminels. Les retirer du vice pour faire de bons citoyens, voilà le but de l'Orphelinat du canton de Wentworth. Il n'y a pas d'œuvre plus belle que celle-là. Sachons seulement nous *priver* de ce dont nous n'avons pas besoin et nous rendrons un grand service aux pauvres orphelins et à la société. — *Le Monde*.

La réplique d'un enfant de chœur.—Un avocat et un enfant âgé de dix à onze ans se trouvaient à voyager ensemble, dans le même compartiment d'une voiture publique; on vint à passer devant une église, et l'enfant, ôtant sa casquette, fit le signe de la croix.

L'avocat lui dit: "Sans doute, mon ami, tu es un enfant de chœur?"

L'enfant répondit: "Oui, monsieur, je suis un enfant de chœur, et je me prépare à la première Communion."

— Que t'enseigne ton curé?

— En ce moment il nous explique les mystères

— Dis moi un peu quels sont ces mystères? J'ai oublié tout cela; ce qui t'arrivera aussi à toi même dans quelques années d'ici.

Oh! monsieur, j'espère bien n'oublier jamais les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

— Eh bien! Qu'est-ce que la Trinité, mon garçon?

— C'est un seul Dieu en trois personnes.

— Comprends-tu cela, mon petit ami?

En fait de mystères, il y a trois choses, monsieur, trois degrés: *savoir croire et comprendre*. Je sais et je crois; mais je ne comprends pas. Ce n'est qu'au Ciel qu'on le comprendra.

— Ce sont des contes que tu me dis là; pour moi, je ne crois que ce que je comprends.

— Eh bien! puisque vous ne croyez que ce que vous comprenez, dites-moi pourquoi votre doigt remue quand vous voulez?

— Il remue parce que ma volonté imprime le mouvement au nerf qui correspond au doigt.

Mais comment cela se fait-il que votre volonté agisse sur ce nerf?

— Cela se fait... cela se fait.

— Mais comprenez-vous pourquoi cela se fait?

— Eh! oui, je le comprends.

— Eh bien! puisque vous le comprenez, dites moi pourquoi en le voulant, vous pouvez remuer votre doigt et non votre oreille?

— L'avocat, à court d'arguments, balbutia, et, voulant terminer une discussion qui commençait à l'enluyer fort: "Laisse-moi tranquille, mon petit ami;

tu es trop jeune pour me donner une leçon." — *La Semaine religieuse de Montréal*.

La question agricole à la Chambre des Communes.—Nos lecteurs ont dû apprendre avec une bien vive satisfaction, que pour le plus grand bien des cultivateurs, à la Chambre des Communes, l'agriculture avait grandement occupé l'attention des députés. Ils seront donc blâmés d'être satisfaits d'apprendre que nos députés ruraux ont réussi à faire nommer un "Comité agricole" qui devra s'occuper à promouvoir les intérêts agricoles de notre pays. Dès que ce comité a été nommé, ceux qui en font partie se sont mis résolument à l'œuvre. A l'heure qu'il est ils doivent être en communication avec le Commissaire de l'agriculture à Washington, afin d'essayer à faire ici ce qui réussit si bien aux Etats-Unis où l'on n'épargne rien pour rendre l'agriculture prospère; on est également en communication avec les départements de l'agriculture de nos différentes provinces; c'est sans doute pour connaître nos véritables besoins, au point de vue agricole, et d'aviser aux moyens de pouvoir aider efficacement à créer une organisation agricole pouvant amener le bien-être parmi la classe agricole.

M. Gigault, qui a été le promoteur de ce beau mouvement, a été nommé président de ce "Comité agricole."

Nous ne pouvons nous empêcher de publier aujourd'hui son remarquable discours, auquel nous avons déjà fait allusion. Ce discours a eu l'honneur de la publicité dans plusieurs journaux de la Province, et nous nous faisons aussi un devoir de le reproduire, car nous savons d'avance qu'il intéressera vivement les cultivateurs.

Voici le discours tel que prononcé par M. Gigault à la Chambre des Communes, séance du 23 janvier dernier:

Monsieur l'Orateur,

Il est reconnu que l'enseignement donné dans nos écoles d'agriculture n'a pas été étranger au perfectionnement de l'agriculture dans notre pays; mais malheureusement un nombre très-restreint d'élèves peut être admis dans ces institutions.

Ne pourrions-nous pas et de devrions-nous pas généraliser davantage l'étude de la science agricole? Voilà la question que je soumetts à cette chambre et qui, à cause de son importance, devrait être traitée par des personnes plus habiles que moi.

En 1866, sur ordre du gouvernement français, une enquête est faite sur la situation et les besoins de l'agriculture. On recueille des renseignements à l'étranger et l'on constate que l'agriculture a fait des progrès dans les pays où l'on s'est efforcé de propager l'instruction agricole et qu'il y a eu accroissement de la production agricole; qu'au contraire l'agriculture est restée stationnaire là où l'enseignement agricole n'a été déficient.

Tous les gouvernements éclairés ont rivalisé d'efforts pour propager les connaissances agricoles, afin de pousser l'agriculture à se perfectionner.

En Allemagne le gouvernement maintient 159 académies agricoles et 55 fermes expérimentales. Les directeurs de ces fermes publient des rapports des expériences qu'ils ont faites et les distribuent parmi les cultivateurs.

L'Autriche compte 69 écoles d'agriculture. En France nous trouvons trois collèges et 43 écoles agricoles.

Quant à l'Ecosse, le pays le plus avancé en agriculture, un publiciste nous informe que, dans la plus humble chaumière écossaise, on trouve un livre sur l'art agricole. Aux Etats-Unis il existe 32 collèges agricoles plusieurs fermes expérimentales.

En 1862, le congrès américain a donné 9 millions d'acres de terre aux différents Etats de l'Union, à la charge par chacun d'eux de fonder un collège agricole et mécanique. A Washington, un bureau d'agriculture est chargé de recueillir tous les renseignements et nouvelles découvertes qui intéressent l'agriculture; il en publie des rapports que l'on fait circuler chez

les cultivateurs. Un bureau semblable existe dans l'Etat du Massachusetts et dans plusieurs autres Etats de l'Union Américaine. Aussi que de progrès l'agriculture n'a-t-elle pas faits dans ce pays.

Le consul Français, à New York, dans son rapport à l'enquête agricole tenue en France, établit que la production agricole s'est accrue non seulement dans les Etats de l'Ouest, mais aussi dans ceux de l'Est depuis longtemps cultivés, et il attribue cet accroissement de prospérité surtout aux efforts généreux du gouvernement central et des gouvernements locaux pour accélérer le progrès de l'agriculture en favorisant l'instruction agricole.

Allons-nous nous ennuier à ce mouvement qui provoque l'agriculture à se perfectionner ? Le gouvernement fédéral n'aidera-t-il pas les gouvernements locaux à répandre des connaissances sur l'industrie agricole ? J'espère que oui.

N'allez pas croire, monsieur l'orateur, que je suis sans l'impression que la théorie est suffisante pour faire de bons agriculteurs. Au contraire, je suis convaincu qu'en agriculture comme dans les autres arts, l'habileté consiste dans l'union de l'expérience, de la pratique avec la théorie.

Loin de moi aussi la pensée de prétendre que l'agriculture n'a pas fait de progrès en Canada. Si je faisais une pareille affirmation, les faits et les statistiques viendraient me démentir.

Notre agriculture s'est enrichie de la fabrication du fromage qui a fait subir une heureuse modification à notre système de culture. En 1867 nous exportions du fromage seulement pour \$193,555 ; en 1871, pour \$1,109,006, et en 1881, cette exportation s'élevait à \$5,510,443.

Notre production agricole a suivi une progression ascendante beaucoup plus rapide que l'accroissement de notre population et du nombre d'acres de terre cultivés et améliorés. En 1871 nous avons exporté des produits agricoles pour \$22,436,071 ; en 1881, pour \$12,623,546 et en 1882 pour \$51,490,471. En consultant les deux derniers recensements, nous constatons qu'en 1871 le total d'acres améliorés en Canada était de 17,336,288, et en 1881 de 21,899,181, ou une augmentation d'un peu plus du quart, tandis que notre production agricole a plus que doublé d'après les chiffres que j'ai donnés il y a un instant. Nous ne saurions nier les améliorations que l'agriculture a subies depuis quelques années, grâce aux efforts de nos gouvernements locaux pour encourager l'étude de la science agricole.

Mais s'il y a eu progrès, plusieurs de nos cultivateurs pourraient acquiescer une habileté plus grande. Souvent nous avons remarqué une terre qui faisait vivre difficilement son propriétaire, donner des rendements plus élevés en devenant la propriété d'un nouveau possesseur possédant de meilleures connaissances agricoles que son successeur. On ne saurait s'intéresser trop vivement au soin de ceux qui exploitent le sol, parce qu'en préparant notre législation nous ne devons pas oublier que l'agriculture est le fondement de tous les arts et la base de la prospérité publique.

Pourquoi remarquons-nous une certaine gêne dans le commerce et l'industrie ? Ce malaise n'est-il pas dû au fait que la récolte de l'année dernière n'a pas été si abondante que celle des années précédentes ?

A peine les grains sont-ils sortis de terre que nous voyons le négociant se préoccuper de la perspective de la récolte.

Selon l'apparence de la récolte, selon les espérances du cultivateur, le négociant règle ses importations, et l'industriel, la production de sa fabrique. Tout ceci démontre que le sort du négociant et de l'industriel est intimement lié aux succès et aux revers de la classe agricole. Pour assurer une base solide au commerce et à l'industrie manufacturière, il faut s'occuper en premier lieu de rendre l'agriculture prospère et prendre les moyens d'augmenter notre production agricole. Et je crois que le meilleur moyen d'atteindre ce but est de faire connaître à la classe agricole les ressources que la science moderne met à sa disposition pour rendre à la terre les éléments de fertilité qu'une mauvaise culture ou une production trop active lui a fait perdre.

En demandant au Gouvernement de distribuer parmi les cultivateurs de bons traités, de bons manuels sur l'agriculture, je n'émet pas une idée nouvelle ; elle est déjà renfermée dans plusieurs de nos statuts qui autorisent les sociétés d'agriculture à publier et à faire circuler chez les cultivateurs des essais et autres compositions littéraires sur l'agriculture. Malheureusement, ces sociétés, faute de moyens pécuniaires, n'ont pas pu donner suite à ces dispositions de la loi. Le gouvernement a déjà fait beaucoup dans l'intérêt de l'agriculture. En

construisant des chemins de fer, il a mis nos agriculteurs à la porte des grands marchés et les a mis en état de vendre leurs produits avec plus de facilité et à des prix plus élevés qu'autrefois.

En encourageant l'industrie manufacturière, il a donné à la classe agricole un plus grand nombre de consommateurs de ses produits. Il couronnera sa politique tout-à-fait patriotique, en favorisant davantage la diffusion des connaissances agricoles.

En traitant cette question, n'oublions pas que les quatre-vingt-dixèmes de notre population exercent l'art si utile et si honorable d'agriculteur ; que nos ressources agricoles sont immenses et n'ont besoin que de bras vigoureux et d'un travail intelligent pour être développés de manière à accroître considérablement notre richesse nationale.

CAUSERIE AGRICOLE

ÉGOUTTEMENT DU SOL (Suite).

Lorsque l'humidité d'un terrain est causée par l'infiltration de l'eau coulant dans un lit de sable entre deux couches d'argile, comme la chose arrive assez souvent sur le penchant des côtes, un seul fossé de coiture sera d'ordinaire suffisant pour assainir le sol, pourvu que ce fossé atteigne la couche sableuse.

Si, au contraire, le terrain à assainir est un bassin entouré de toute part par des côtes élevées, par conséquent sans écoulement, l'assainissement n'est facile qu'à la condition de percer le rempart qui s'oppose à l'écoulement de l'eau. Comme ce moyen est très dispendieux, et même quelquefois tout-à-fait impossible par un particulier, on a suggéré un moyen moins parfait que le précédent, mais moins dispendieux et capable de donner à l'eau un écoulement assez complet. Ce moyen est le creusage des puits absorbants. Au moyen de sondage, on étudie la condition intérieure du sol, et si à une certaine profondeur on trouve une couche de sable, on peut y pratiquer un puit atteignant à cette couche, dans lequel on fait arriver les fossés d'écoulement. Ces puits rendent de grands services et permettent de livrer à la culture, des terres jusqu'alors tout-à-fait inutiles. Mais il ne faut pas exagérer l'importance des puits absorbants, car l'écoulement qu'ils donnent à l'eau est toujours fort incomplet, et si le bassin à égoutter est d'une grande étendue, il faudra multiplier les fossés pour obtenir des effets sensibles.

Lorsque l'humidité du sol ne tient qu'à un excès d'argile, on peut assainir ce terrain on en changeant la constitution physique, en faisant disparaître sa trop grande tonicité ; en un mot, en l'amendant par l'introduction du sable. Mais il ne faut pas se faire illusion sur la facilité de ce travail. Une argile plastique aura souvent besoin de 20 à 25 pour cent de sable pour qu'elle puisse subir des modifications sensibles.

Il arrive très souvent que les labours de défoncement, même lorsqu'ils n'atteignent pas une couche sableuse, amènent l'assainissement immédiat des sols argileux, en abaissant le niveau des eaux stagnantes et en diminuant la force de la capillarité qui amènerait l'eau à la surface. Mais peu à peu la terre se tasse, puis les eaux s'infiltreront à travers sa surface ou par le pied des animaux qui la fouillent, et au bout d'un certain temps elle reprend ses mêmes défauts. Il ne reste plus alors qu'à refaire le labour de défoncement pour amener les mêmes résultats. L'expérience a démontré qu'un labour de défoncement, fait tous les douze ans,

suffit pour assainir les terres argileuses plastiques dont l'état d'humidité n'est produit que par la nature du sol.

Dans ces diverses circonstances, les fossés de toutes sortes que l'on est obligé de faire pour l'assainissement des terrains sont généralement des fossés ouverts. Le nombre des fossés est quelquefois si considérable, surtout quand il s'agit d'assainir un bas-fond très étendu ou un terrain sourcoux, qu'il en résulte une grande perte de terrain. De plus, par ces nombreux fossés ouverts, les travaux de charroyage se font difficilement et avec une grande perte de temps par les nombreux détours que l'on est obligé de faire avec les voitures; cet obstacle se fait plus vivement sentir pendant le temps des moissons alors qu'il est le plus précieux. Pour obvier à ces inconvénients, on remplace de nos jours les fossés ouverts par des canaux souterrains construits d'une manière toute particulière, genre de travail auquel on a donné le nom de *drainage*. De là deux moyens d'assainissement: l'un plus facile, moins dispendieux, plus généralement employé, que l'on nomme *égouttement par fossés ouverts*; l'autre, plus parfait, plus complet, plus dispendieux d'abord mais en définitive plus économique en ce qu'il permet de mieux utiliser toutes les parties du terrain: c'est *l'égouttement par le drainage*.

Le premier mode d'assainissement n'exige pas de longues considérations; c'est celui que l'on pratique le plus généralement et dont l'exécution est la plus facile. Il suffit de bien connaître la pente du terrain et le but pour lequel on fait les fossés, pour mener à bonne fin un assainissement du sol au moyen de fossés ouverts.

La direction à laquelle on doit viser le plus dans la confection des fossés, c'est la ligne droite. Il y a de grands avantages à suivre cette direction, parce que le chemin le plus court d'un lieu à un autre est la ligne droite. Par conséquent un fossé parfaitement droit prendra moins de terrain que celui qui fait de nombreux détours; puis l'eau s'écoule bien plus vite dans un fossé qui suit la ligne droite que celui qui fait de nombreuses courbes, par cela même l'égouttement du sol est plus complet. Il n'y a que bien peu de cas où l'on doive abandonner la ligne droite. Voici les principaux: Si l'humidité du terrain provient de sources qui surgissent du fond, il sera nécessaire de faire au fossé plusieurs détours afin qu'il puisse passer par les sources, autrement il faudrait exécuter un fossé pour chaque source, ce qui serait dispendieux; la pente du terrain est quelquefois très capricieuse, et dans ce cas, comme les fossés doivent suivre la plus grande pente du terrain, si cette pente est interceptée par quelques côtes, il faudra nécessairement que le fossé abandonne la ligne droite pour suivre la pente naturelle du terrain. Il est encore plusieurs cas que l'observation et la pratique feront reconnaître.

Dimensions des fossés.—La profondeur des fossés varie considérablement; elle dépend de la nature du terrain à égoutter, c'est-à-dire du volume d'eau que le fossé doit charroyer.

Les fossés auxquels on donne généralement le nom de *décharge*, sont d'une profondeur atteignant jusqu'à sept pieds, et dans les grandes eaux ils se transforment en torrents impétueux. A part ces décharges,

les fossés ordinaires n'ont pas plus que trois pieds, et cette profondeur est suffisante.

La profondeur d'un fossé est affectée par la nature du sol. On sait qu'un terrain ne s'égoutte pas seulement par l'eau qui coule à sa surface, il s'égoutte aussi par l'eau qui s'infiltré à travers le sol et se rend dans les fossés lorsqu'ils ont une profondeur suffisante. Dans un champ, les premières planches du bord du fossé sont toujours plus complètement égouttées que les planches du milieu, même lorsque de hautes levées s'opposent à l'égouttement de l'eau. Cet égouttement plus parfait provient de l'infiltration des eaux à travers le sol, et, dans ces circonstances, on conçoit qu'un fossé profond égouttera mieux une terre qu'un fossé qui n'a que quelques pouces de profondeur.

Quelque soit la profondeur d'un fossé, il faut que sa longueur, au fond et à la surface, soit toujours proportionnelle à sa profondeur, afin de pouvoir donner au paroi un talus suffisant. Un fossé dont les parois sont en pente trop rapide demande de nombreuses réparations, surtout dans les bonnes terres qui fleurissent à la gelée. Dans ces terres le sol a moins de corps, et si le fossé est mal fait, la terre retombe au au fond du fossé. Pour que les bords du fossé se conservent bien il faut qu'il soit incliné à 45 degrés environ. La largeur du fossé, à sa partie supérieure, doit donc être plus forte qu'au fond. En supposant que la largeur, au fond du fossé soit de six à sept pouces, ce qui est la largeur la plus ordinaire, et que la profondeur du fossé soit de deux pouces, il faudra que la largeur contienne les sept pouces du fond, plus la largeur produite par l'inclinaison de côté à 45 degrés, ce qui donne à peu près trente-cinq pouces. Cette largeur est plus forte que celle que l'on fait généralement, et il n'est pas surprenant que l'on soit si souvent obligé à réparer ces fossés si souvent remplis par l'éboulement de la terre. Que de travaux on épargnerait si l'on savait donner aux fossés les dimensions voulues, suivant les circonstances du sol et les eaux que ces fossés doivent recevoir.

Le but que l'on se propose en entreprenant une amélioration rurale quelconque, est de produire l'effet que l'on en attend aux moindres frais possibles.

En appliquant ce précepte à la construction des fossés quelque soit d'ailleurs leur destination particulière, nous trouvons que les fossés les plus économiques sont ceux dont les dimensions auront été combinées avec la consistance du terrain, de manière qu'ils ne puissent être comblés ou dégradés qu'après le laps de temps le plus long; car, alors, on ne se trouve pas obligé de les rafraîchir ou de les réparer aussi souvent.

Lorsque les fossés sont ouverts sur un terrain presque de niveau, il suffit de leur donner des dimensions relatives à leur destination, et un talus analogue à la consistance du sol; plus la terre est légère, plus les talus du fossé devront être adoucis. Il a été démontré par l'expérience que pour procurer aux fossés toute la durée dont ils peuvent être susceptibles, il faudrait donner à leur talus une pente équivalente au moins à une fois et demie leur profondeur, au lieu de celle de pied pour pied que l'on adopte ordinairement dans les fossés ouverts, sur des terrains de consistance moyenne.

Lorsque des fossés sont ouverts sur un terrain en pente, ils sont exposés à être ravinés par les eaux pluviales, et plus la pente est rapide, plus tôt ils en sont dégradés. Pour obvier à cet inconvénient, il est nécessaire d'établir des barrages de distance en distance, en forme de cascades: par ce moyen on diminue, ou au moins on atténue la pente du sol, et les eaux ne peuvent plus y acquérir une vitesse assez grande pour la raviner. Ces barrages ne sont autre chose que des clayonnages enlacés dans des piquets, et gezonnés en talus à l'amont et à l'aval, afin de les préserver des affoulements. On garantit les fossés des affoulements des côtés en consolidant des barrages dans les parties, et en tenant le clayonnage un peu plus élevé sur les côtés que dans le milieu.

Plus la pente du terrain sera rapide, plus il faudra multiplier ces barrages, mais comme, en diminuant la pente de chaque sol, les eaux perdront leur vitesse acquise, elles y déposeront nécessairement les vases ou autres substances dont elles seront chargées; il faudra donc alors s'empressez de rafraîchir les fossés aussitôt qu'on les verra remplis d'alluvions, autrement les eaux pluviales se répandraient au dehors et recommenceraient leurs dégradations. Si ces alluvions sont de bonne qualité, on sera amplement indemnisé des frais de cet entretien nécessaire par la valeur des engrais qu'il procurera.

L'établissement des fossés est souvent un puissant moyen de richesse agricole. Il ne faut pas les multiplier sans raison et outre mesure; mais aussi il ne faut jamais, lorsqu'ils sont jugés utiles, se refuser de les faire sous prétexte d'économie. Presque toujours les avantages qu'ils procurent compensent de beaucoup la dépense qu'ils ont occasionnée.

Comme nous le disions plus haut, on doit toujours désirer faire les fossés en ligne droite, attendu que leur plus grande durée tient à cette circonstance. Ceux qui donnent un écoulement à des eaux pluviales ou autres sont encore plus dans ce cas, parce que tous les coudes qu'ils forment il y a ralentissement dans le courant, et par conséquent dépôt de terre. Il n'est pas toujours possible, comme nous l'avons déjà dit, de se conformer à ce principe, mais il ne faut s'en éloigner que le moins possible.

Un excellent moyen de prévenir la prompto dégradation des fossés quand ils sont dans une terre tant soit peu fertile, c'est de les revêtir de gazons, ou de semer des graminées vivaces sur leurs parois. Le premier de ces moyens est plus sûr, en ce qu'il peut être employé avant toute dégradation. Le second manque souvent, parce que les terres vierges, mises au jour, sont ordinairement infertiles pendant une ou deux années, et que les semences répandues sur un plan incliné sont facilement entraînées par les eaux.

Lorsqu'un fossé est destiné à recevoir les eaux surabondantes des champs, et qu'il n'a pas d'écoulement, il faut le faire assez profond pour que les eaux qu'il doit contenir soient au moins à un pied de la surface du sol, afin qu'elles ne puissent pas s'infiltrer dans la terre végétale, et nuire davantage à la végétation du blé et des autres cultures que si elles fussent restées dans les champs, puisque là au moins elles eussent été plus promptement évaporées.

Il est un moyen trop peu employé pour enlever le sol des prairies au-dessus des inondations, c'est de

creuser des fosses parallèles au cours de la rivière en rejetant la terre du côté de cette rivière; l'eau, s'arrêtant dans ces fossés, y déposera nécessairement son limon, qui les remplira avec le temps.

Pour terminer, nous dirons aux cultivateurs qu'il ne suffit pas de faire des fossés, il faut aussi les entretenir: c'est en cela que le cultivateur pêche le plus souvent. Il suffit de parcourir les campagnes pour être convaincu que cette partie du travail est la plus négligée; presque partout on n'y touche plus que lorsqu'ils sont complètement remplis. Un cultivateur qui calcule n'en agit pas ainsi; tous les ans il sacrifie, pendant la morte saison, quelques journées d'ouvriers pour parcourir tous les fossés et réparer les dommages qu'ils ont éprouvés. Avec cette légère dépense, un fossé qui n'aurait duré que cinq à six ans en dure vingt et trente. Cette mesure doit s'étendre à toutes les sortes de fossés.

L'élevage des volailles sur une grande échelle.

Un cultivateur voulant se livrer à l'élevage des volailles sur une grande échelle, nous informe que dans ce but il a acheté trois cents volailles dans son voisinage, et il nous demande des renseignements que nous ne pouvons lui donner, car il nous faudrait pour cela écrire une longue suite d'articles que nous avons déjà publiés.

D'abord nous lui dirons que sa spéculation est plus que hasardeuse, et vu le peu de connaissances qu'il possède à ce sujet, nous lui conseillons de revendre ses poules le plus tôt possible. Nous admirons l'esprit de progrès qui l'anime; mais en toute chose il faut y joindre la persévérance, et principalement dans son état. Un cultivateur ne peut être marchand, et il ne peut non plus se livrer à une exploitation agricole quelconque, et plus particulièrement sur une grande échelle, sans connaître les premiers principes qui doivent le guider à l'égard de telle et telle exploitation qu'il veut embrasser: suivre cette voie, c'est se préparer à subir des échecs nombreux et par conséquent se créer le moyen d'éprouver des pertes considérables.

Ce cultivateur nous dit qu'aux Etats Unis, il y a des personnes qui se sont enrichies uniquement par l'élevage des volailles. Le fait ne peut être contesté, mais à l'égard de personnes qui ont fait une spécialité de cette exploitation, qui en ont fait une étude spéciale et qui n'ont commencé par n'élever qu'un petit nombre de volailles; qui se sont guidés sur l'expérience de leurs voisins, de même que par la lecture de journaux d'agriculture pouvant parfaitement les renseigner à ce sujet. Nous demandons à ce cultivateur qui veut avoir des renseignements sur la manière d'opérer à l'égard de ses trois cents poules: Avant d'entreprendre cette exploitation, qui pour vous nous paraît hasardeuse, avez-vous essayé à vous rendre compte si le petit nombre de poules que vous gardiez, comme généralement on les entretient dans une ferme ordinaire, était susceptible de vous donner quelque profit? Avez-vous acquis la certitude qu'avec une attention assidue de votre part quant aux bons soins à donner à vos volailles et au choix que vous deviez en faire, vous avez réussi à augmenter les profits-que vous deviez en attendre? Votre poulailler, quant à

sa construction, est il de nature à donner à vos poules toutes les conditions hygiéniques qu'elles exigent? Dans ces conditions, vous pouvez vous livrer à l'élevage des volailles, mais graduellement. Vous pourrez en augmenter le nombre à mesure que vous aurez acquis assez d'expérience pour profiter des avantages que vous procurerait un poulailler tenu sur une grande échelle. Pour vous faciliter la tâche, vous pourriez aussi souscrire à des journaux d'agriculture dans lesquels il vous serait possible de puiser de bons renseignements.

Nous aimons à voir se multiplier et s'agrandir l'industrie agricole dans toutes ses branches, mais à une condition: c'est que ceux qui se mottent à la tête de ces industries soient en état de les faire fonctionner d'une manière avantageuse, par leurs connaissances et une parfaite expérience de l'industrie qu'ils veulent exploiter. L'agriculture, dans toutes ses branches, est un véritable métier, et celui qui s'y livrerait sans en avoir fait un apprentissage ne peut manquer faire fausse route. Il faut limiter ses entreprises à ses connaissances, car autrement ce serait paralyser le progrès agricole dans ses industries, parce qu'il arrive que si l'on fait échec à l'égard de certaines industries, on en met plus souvent la faute sur l'industrie elle-même, au lieu d'en tenir responsable celui qui l'exerce sans avoir les qualités requises pour en assurer le succès.

Plantations d'arbres forestiers et d'ornements

Le hêtre (Suite).—La graine de hêtre, comme nous l'avons déjà dit, se met en jauge dans une caisse ou un tonneau défoncé qu'on laisse en plein air ou qu'on renferme dans un hangar hors de la portée des animaux rongeurs. Dans ce dernier cas on entretient la terre légèrement humide, en l'arrosant une fois par mois.

Au printemps, lorsque les gelées ne sont plus à craindre, car le jeune plant y est fort sensible, on choisit dans la pépinière un terrain abrité du soleil au midi; on le laboure avec soin; on y sème la graine, soit en rayons, soit à la volée, et on la recouvre d'un pouce de terre au plus. Il serait bon, si on le pouvait facilement, de mettre sur la terre une couche de mousse ou de paille, afin de conserver de l'humidité à sa surface. Le plant lève au bout d'un mois et présente alors de larges feuilles séminales, qui bientôt sont suivies d'une petite tige qui porte des feuilles ordinaires. On arrose ce plant, si cela devient nécessaire, dans les grandes chaleurs de l'été, et on le sarcle au besoin.

Lorsqu'on destine ce plant à former une forêt, il est bon de le laisser en place pendant deux ans, parce qu'il se fortifie d'autant et qu'on économise des frais. Ce n'est donc que lorsqu'il aura plus d'un pied de hauteur qu'il faudra le transplanter dans une autre partie de la pépinière à quinze ou vingt pouces de distance, ayant attention de lui conserver toutes ses racines et toutes ses branches. Cette opération peut se faire au commencement du printemps.

Au bout de deux autres années, ce plant aura cinq à six pieds de haut et sera bon à être mis en place, soit isolé, soit en avenue, soit pour former des massifs dans les jardins. Plus tard, sa reprise serait encore

plus incertaine et ne devrait même se planter qu'avec la motte.

Quelques personnes pensent qu'il faut couper les branches inférieures des hêtres qu'on destine à devenir de grands arbres, parce qu'ils ne s'en dépouillent jamais naturellement; cela peut être vrai dans certains cas; cependant on ne doit faire cette opération qu'avec lenteur et prudence, car elle nuirait beaucoup à l'arbre si elle était exécutée inconsidérément. D'autres veulent même qu'on leur coupe la tête et qu'on taille toutes les branches en crochets. La chose peut se faire, à moins que l'arbre ne soit trop fort et que ses racines n'aient été trop écourtées dans l'opération de l'arrachage, parce que l'expérience prouve que les feuilles sont encore plus nécessaires aux arbres d'une nature sèche, comme le hêtre, qu'à ceux dont le bois et l'écorce sont plus mous.

Il faut surtout ne pas couper les branches absolument rez du tronc, mais à quelques lignes, pour éviter les chancres qui en résulteraient. En général, à toutes les époques de sa vie, le hêtre destiné à devenir grand arbre ne doit point être fatigué par la serpette, et il faut éviter le plus possible de la lui faire sentir.

LE NOYER.—On ne cesse de répéter que le noyer vient partout: cela est vrai jusqu'à un certain point, à moins que le terrain ne soit marécageux, et encore il y végète si l'humidité ne subsiste pendant l'été. Mais végéter d'une manière languissante, ou croître avec vigueur, la différence est extrême, soit pour la beauté de l'arbre, soit pour la quantité et la qualité du fruit. La noix de l'arbre planté dans un fond trop fertile ou trop humide ne donne pas autant d'huile que celle de l'arbre qui végète sur un sol élevé et un peu sec. L'on peut dire en général que le noyer aime les terres douces, un peu fraîches et qui ont beaucoup de fond; qu'il se plaît dans les vallons, sur les lieux un peu élevés; qu'il aime les grands courants d'air; que, proportion gardée, il réussit mal dans les terres trop argileuses, trop crayeuses; qu'il leur préfère les graveleuses et les sablonneuses, enfin toutes celles dans lesquelles il peut facilement approfondir ses racines. On peut avantageusement les planter sur les lisières des chemins, et dans ce cas six à huit toises suffisent d'un arbre à un autre. Nous avons vu parfois des noyers au milieu de haies qui bordent les chemins: dans ces conditions, les noyers végètent lentement pour mourir au bout de huit à dix ans.

Les semis du noyer se font sous deux conditions: semis à demeure et semis en pépinière.

Semis à demeure.—Il faut environ soixante ans pour qu'un noyer soit dans sa grande force. Il est rare que celui qui le sème voie sa plus grande élévation; mais un père de famille vit dans ses enfants, et sa plus douce satisfaction doit être de travailler pour eux.

Du semis à demeure, il résulte que la noix enfonce profondément son pivot en terre; que la pousse de la tige gagne plus de dix ans en avance sur la noix semée en même temps dans la pépinière, et dont l'arbre a été ensuite replanté; le tronc s'élève beaucoup plus haut, plus droit, et on est le maître de l'arrêter à la hauteur qu'on désire, soit en retranchant son sommet, soit en élaguant les branches inférieures.

Tous les cultivateurs savent à quel bon prix on vend un gros tronc de noyer, soit pour la menuiserie

soit pour la construction de fortes machines, etc.; cet arbre mérite donc à tout égard qu'on s'occupe de sa culture.

Au moyen de semis à demeure, il est possible de couvrir de verdure les masses et les chaînes de rochers, pourvu qu'ils présentent des scissures; la racine ou pivot du noyer va profondément chercher sa nourriture, et comme son travail et ses efforts sont continuels, on a vu de telles racines séparer les blocs des couches de rocher d'une prodigieuse grosseur. Il n'est pas à craindre que les ouragans les plus furieux enlèvent ces arbres-pivots, comme ceux qui ont été replantés; ils les rompent, ils les briseront plutôt. Nous doutons qu'il existe aucun arbre dont le pivot s'enfonce plus profondément dès qu'il ne trouve pas une résistance invincible: alors il donne très peu de chevelu et de racines latérales. L'expérience a prouvé que le volume des branches est toujours en raison de celui des racines; il n'est donc pas surprenant qu'un pivot aussi prodigieux fasse un effort incroyable lorsqu'il se trouve gêné entre deux blocs ou entre deux couches, et qu'à la longue il les sépare.

Il y a deux époques pour les semis; l'une, aussitôt que la noix est mûre, et l'autre, au printemps. Nous décrirons cette opération au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*.

Variété dans la nourriture à donner aux animaux.

Il n'est point d'homme qui n'ait souvent eu occasion de remarquer qu'il digérait mieux, et par suite se trouvait avoir plus de force de corps et de gaieté d'âme lorsqu'il variait sa nourriture que lorsqu'il mangeait journellement la même chose.

Les animaux domestiques sont dans le même cas que l'homme. L'expérience de tous les temps prouve que la santé des chevaux, que la bonté du lait des vaches, que la facilité de l'engrais des bœufs, des moutons et des cochons dépendaient beaucoup de la variété qu'on mettait dans leur nourriture.

Les cultivateurs intelligents changeront donc le plus souvent possible la nourriture de leurs bestiaux, afin de les tenir constamment en appétit. Cette méthode est plus spécialement applicable aux animaux que l'on s'acquitte à l'engrais, et plus particulièrement encore vers la fin de leur engrais.

Choses et autres.

Instruction agricole.—Le cultivateur Canadien travaille beaucoup; il faudrait seulement qu'il sût bien diriger ses opérations. Sa culture bien entendue, faite avec le plus grand soin, le ferait plus riche. On a remarqué qu'il pêchait surtout dans les détails. L'instruction agricole ramènera tout cela. Oh! si l'enseignement agricole se multipliait dans nos campagnes, on en connaîtrait mieux le prix et l'importance.

— Le jeune cultivateur doit chaque année préparer de nouvelles pièces de terre. S'il se contente de cultiver le même champ, un accident, une année pluvieuse ou de sécheresse détruit sa récolte. Qu'il observe que la même qualité et quantité de semence mise dans une terre sèche ou légère lui donnera un produit assuré ou il eût craint de tout perdre dans une saison pluvieuse.

— Une terre deviendra sans valeur si l'on ne cherche chaque année à y faire quelque nouvelle amélioration.

— Pour faire une bonne culture, il ne faut pas entreprendre un terrain qui soit au-dessus de nos forces. Bien cultiver, cul-

tiver promptement, c'est cultiver à profit, c'est améliorer son terrain.

— Le travail chasse la misère, mais c'est l'économie qui l'empêche de revenir.

— Sans économie on peut travailler toute sa vie et la passer dans les privations, puis mourir pauvre. Avec de l'ordre et de l'économie on double ses plaisirs sans augmenter ses dépenses.

— Si un père gouverne mal sa maison, c'est un grand mal, sans doute; mais beaucoup moindre que s'il ne la gouverne pas du tout.

RECETTES

Brûlure d'une main.

Si vous vous brûlez une main, pressez-la doucement de l'autre pendant quelques minutes, laissez-la refroidir et appliquez-y de nouveau la main non endommagée: Ce procédé simple appaisera l'inflammation si vous le continuez pendant une dizaine de minutes. Et pour guérir la plaie lavez-la souvent avec un peu de vinaigre dans lequel vous versez trois parties d'eau.

Extinction des huiles de pétrole enflammées.

Que d'accidents, incendies, explosions, brûlures, etc., seraient prévenus si, lorsque se produit, par une cause quelconque, l'inflammation de ces substances dangereuses, on ne perdait pas tout sang-froid, toute présence d'esprit!

Il faut se souvenir que ce sont non-seulement les gaz dégagés par les liquides qui, en combinaison avec l'oxygène de l'air, alimentent la combustion. Intercepter totalement l'air, c'est donc, en ce cas, supprimer l'élément principal de la flamme. Aussi est-il très important d'éviter de se servir d'eau.

Une pièce d'étoffe épaisse, une couverture de laine, pliée on double si possible, dans laquelle on se roule subitement, étant soi-même atteint par les flammes, ou dont on enveloppe le foyer pour l'étouffer; du sable, de la terre, de la cendre projetées à profusion sur les liquides en feu.—tels sont les moyens d'extinction les plus sûrs, les seuls vraiment pratiques.

Mais l'indispensable, par-dessus tout, c'est d'agir sans s'effoler, avec la plus grande rapidité.—*L'Ouvrier.*

PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES

1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada.—Blé & Patates de semences.

Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Caisiers, Vignes, Gardilliers, Groseillers, Framboisiers, Ronces, Fraisiers. Erables argentés, Erables Négundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15 le 100.—Peupliers argentés.

Marouiniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc. Spécialités par la maille: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.

25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1. Erables Négundo 50 cts à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes \$2. la doz.

Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre. Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le plus hâtif, \$1.20 le sac.

Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives sac de 100 lbs, \$1.

Echantillon de Blé & Patates par maille, 5 cts chaque. Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.

31 janvier 1884.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR DE CIRCUIT,
District de Montmagny. } Dans et pour le District de
Montmagny.

No. 186.

L'honorable ELISÉE DIONNE, de la paroisse de Ste Anne de
la Pocatière, avocat et Conseiller Législatif,

Demandeur,

vs.

JOSEPH LIZOTTE et MARIE LIZOTTE ci-devant de la
paroisse de St Onésime, dans le District de Kamouraska,
absents de la Province de Québec,

Défendeurs

Le dix-septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

VU la motion du demandeur par M^{re} Gustave Dionne son
procureur; encore l'affidavit du dit Demandeur et le
rapport de M^{re} Joseph Sirois, Huissier de la Cour Supérieure
dans et pour le District de Kamouraska, au des du bref de som-
mation ou icelle, par lesquels il appert que les Défendeurs ont
laissé leur domicile en cette Province, mais qu'ils y possèdent
des biens, le greffier de la Cour de Circuit dans et pour le Dis-
trict de Montmagny, en l'absence du Juge, accorde les conclu-
sions de la dite motion et en conséquence, ordonne que les dits
Défendeurs soient par deux avertissements en langue française
et en langue anglaise à être insérés dans la *Gazette des Cam-
pagnes* et le *Daily Telegraph* publiés le premier à Ste Anne de
la Pocatière et le second en la cité de Québec, cités devant
cette Cour pour répondre à l'action du dit Demandeur et à ce
que sur leur défaut de comparaitre et de répondre à la dite
action sous deux mois à compter de la date de la dernière pu-
blication des dits avertissements, il est permis au dit Deman-
dour de procéder contre eux comme dans une cause par défaut.

Le présent jugement est considéré comme étant le jugement
de la Cour en cette cause et est enregistré en conséquence con-
formément à la loi.

A. BENDER,
G. C. C. M.

31 janvier 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska. }

No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de Sieur Honoré Dionne,
cultivateur, de la paroisse de St Philippe de Néry,

Demanderesse,

vs.

Le dit HONORÉ DIONNE,

Défendeur.

Une action de séparation de biens a été instituée en cette
cause

L. A. LANGLAIS,
Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, le 23 Novembre 1883.

31 janvier, -1884.

A VENDRE.

UNE TERRE située en la paroisse de la Rivière Ouolle, de
la contenance d'environ cent douze arpents de superfi-
cie, la propriété de la succession de feu Abdou Rémi Langlais,
avec maison, hangar, granges et étables dessus construits. Il
suffit de dire que cette terre longe la Rivière-Ouelle, pour
établir qu'elle est une des meilleures terres du comté de Ka-
mouraska.

Pour les conditions, s'adresser au sousigné, ou à Messieurs
Jean-Baptiste Richard, Thomas Langlais et Pierre Garon, de
la Rivière-Ouelle.

JOSEPH-LUC MARTIN,
Tuteur.

Rivière-Ouelle, 23 janvier 1884.

31 janvier 1884

MAISON A VENDRE

A STE ANNE DE LA POCATIÈRE

A VENDRE une maison située à quelques arpents de
l'Eglise et du Collège de Ste Anne. Maison neuve, avec
établo et terrain pouvant servir pour le jardinage. S'adresser
au sousigné, prote à l'atelier typographique de la *Gazette des
Campagnes*, à Ste Anne de la Pocatière.

PIERRE BEAULIEU.



CANAUX DU ST LAURENT.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et
portant la suscription "Soumissions pour les canaux du
Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée
des malles de l'est et de l'ouest MARDI, le 12^e jour de février
prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bref régula-
teur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal
Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour
agrandir et creuser l'entrée inférieure du canal du Rapide Plat,
ou division centrale des canaux de Williamsburgh, et aussi
creuser, &c., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Ga-
lops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de
l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ainsi que des
plans et devis des divers travaux pourront être examinés au
bureau de l'ingénieur Local, Dickson's Landing; et pour les
travaux à faire à la tête du Canal des Galops ils pourront être
examinés à la maison de l'éclusier près de l'endroit, et dans
chaque cas des plans, etc., pourront être vus à ce bureau
dès et après Mardi le 29^e jour de janvier courant, où des for-
mules imprimées de soumission seront fournies.

Les entrepreneurs sont informés par le présent que des tran-
chées d'essai ont été faites dans les sections de travaux de
CORNWALL et du RAPIDE PLAT, et ils sont priés de se rap-
peler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à
moins d'être strictement conforme aux formules imprimées, et
d'être accompagné d'une lettre disant que le soumissionnaire
ou les soumissionnaires ont soigneusement examiné le localité
et la nature des matières trouvées dans les tranchées d'es-
sai, etc

Dans le cas de sociétés commerciales, la soumission devra
porter la signature particulière, la nature de l'occupation et
le domicile de chaque associé; et de plus un *certificat de dépôt*
dans une banque pour la somme de \$4,000 devra accompagner
la soumission pour les travaux du canal de Cornwall. La sou-
mission pour les travaux du Rapide Plat devra être accompa-
gnée d'un *certificat de dépôt dans une banque* pour une somme
de \$3,000. Les soumissions pour le creusement, etc., à la tête
du canal des Galops devront aussi être accompagnées d'un
certificat de dépôt dans une banque pour une somme de \$3,000.
Les divers certificats de dépôts (des chèques ne seront pas re-
çus) doivent être transférés par endossement à l'honorable
ministre des Chemins de fer et Canaux, et seront confisqués si
le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux
aux taux et aux conditions mentionnés dans l'offre. Les certi-
ficats de dépôts ainsi transmis seront renvoyés aux diverses per-
sonnes dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Ce Département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la
plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 21 Janvier 1884

31 Janvier 1884.